

**DEC131970DR07**

**Décision portant nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » et nommant M. Nicolas REVEYRON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ..... ;

Considérant que M. Jean-Claude LEFEVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02 au 04 octobre 2007 et du 06 au 08 novembre 2007.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » à compter du 01/11/2013.

**M. Jean-Claude LEFEVRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Claude LEFEVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 10/09/2013  
le directeur de l'unité  
Nicolas REVEYRON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)